

Détail de la réunion					
Date	04/12/2024	Nombre total de votants	6 présents + 1 par visio		
Heure prévue	18H00				
Heure effective	18H15	Nombre d'observateurs			
Heure de fin					
Personnes présentes					
Atteinte du Quorum		Oui			
Lieu		LFL			
Durée de la réunion					
Type de réunions	CG	x			
	CG extraordinaire				
	AG				
	AG extraordinaire				
Membres élus		Membres de droit		Invités	
Koudjo AIDAM	X	Myriam HABIL	X	Marie-Renée LUBERT	Abs excusée
Carlos AKITANI	Abs	David GUEHENNEC	X	Nathalie PARISOT	Abs excusée
Diane ADOU	X	Sylvain ATTOH-MENSAH	Abs		
Caline DJIOWA	En visio	Jean-Philippe MAIZOUE	Abs excusé		
Folly KUEVIDJIN	Abs	Jean-Christophe BEGUE	X		
Aïssatou BARRY	X	Christophe LABORDE	X		
Florian KRAL	X	Mohamed DIB	X		
Amine KATANE	X				
Pons DU MESNILDOT	X				

Ordre du Jour

#1	Présentation et approbation de l'ordre du jour
#2	<p>Point finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vote des nouveaux tarifs de scolarité 2025-2026 - Vote de la prime de qualification de Mme HOUNDJO-TETE - Prise en charge carte de séjour personnel en contrat local non-togolais pour 2025 - Présentation du budget 2025 à l'AGO et vote du CG <p>Point RH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu de la commission de dialogue social - Création d'un poste d'attaché d'éducation / aide-documentaliste <p>Point travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une nouvelle salle de sciences - Projet d'installation de panneaux solaires <p>Anniversaire des 50 ans du lycée français :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme et la proposition éventuelle d'un nouveau nom <p>Mission de renouvellement d'homologation</p> <p>Bureau du comité de gestion : point sur les candidatures pour l'AG</p> <p>Questions diverses</p>

ITEM #1

Présentation et approbation de l'ordre du jour

Résumé des discussions

Mme DJIOWA par visioconférence débute la réunion en présentant l'ordre du jour. Au questions diverses M. KRAL demande l'ajout d'un point ASSC, M. LABORDE un point sur la situation d'un personnel suite à l'envoi d'un courrier et M. GUEHENNEC un point concernant la lettre de mission du commissaire aux comptes.

ITEM #2

Point Finances

Résumé des discussions

► Vote des nouveaux tarifs de scolarité 2025-2026

Le budget comprend une augmentation des frais de scolarité 2025-2026 de 2% sauf le tarif collège Togolais qui est gelé, et quelques changements pour les autres frais comme suit :

- Article 2 : Pour les droits d'admission : fixation à 200 000 FCFA pour les TPS à la place de la gratuité, et augmentation à 400 000 FCFA pour les autres niveaux au lieu de 300 000 FCFA.
- Article 3 : Pour la section basket : passage du tarif de 72 000 à 50 000 FCFA le trimestre
- Article 4 : Pour la cantine : mise en place d'un forfait annuel réparti sur les 3 trimestres à la place d'un tarif à l'unité, d'un coût de 300 000 FCFA

- Article 5 : Pour les frais d'examens : passage de 15 000 à 30 000 FCFA du DNB
- Article 6 : Pour l'étude surveillée : passage de 12 500 à 15 000 FCFA pour une heure par semaine au trimestre

Le titre de l'article 6 est aussi modifié par « Etudes surveillées Ecole Primaire »

- Article 7 : Location des manuels scolaires : les tarifs baissent de 20 000 à 15 000 FCFA pour l'élémentaire, de 40 000 à 30 000 FCFA pour le collège et de 60 000 à 50 000 FCFA pour le lycée.

Les articles suivants restent inchangés.

M. KRAL demande une explication sur l'augmentation de 2% des frais de scolarité.

M. GUEHENNEC répond que l'inflation est toujours forte, environ 5.7% et dans le cas d'une interruption d'augmentation, il faudra rattraper par une augmentation plus importante d'ici 2 ou 3 ans car les charges continuent d'augmenter.

M. KATANE souhaite que les impacts sans et avec augmentation soient présentés à l'AG.

M. AIDAM demande un vote du comité pour les nouveaux tarifs 2025-2026

VOTE	Nombre de votants : 7
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	7
CONTRE	0
ABS	0

► **Vote de la prime de qualification d'une aide-maternelle**

M. GUEHENNEC explique que cette personne actuellement ASEM est dans une démarche de changement de carrière. Elle a passé une licence à l'université et veut intégrer un poste d'enseignante à l'école maternelle. Pour cela elle effectue des remplacements depuis quelques temps mais le souci est sa rémunération d'où une proposition de créer pour elle une prime qu'elle touchera sur son salaire. La prime proposée est de 150 000 FCFA par semaine de remplacement. Actuellement le mode de calcul est calculé comme des heures supplémentaires.

M. DIB ajoute que l'accompagnement pour le changement de poste passe aussi par une rémunération normale comme enseignant et si un poste se libère à l'école maternelle, sa candidature sera considérée comme prioritaire. Il précise que lorsque cette aide-maternelle est enseignante, elle n'a pas d'activité d'ASEM. Cet avenant n'est pas un traitement de faveur, il est ouvert à tout le personnel qui se retrouverait dans une situation similaire.

M. AIDAM demande un vote sur le principe d'une prime de rémunération liée à la fonction d'enseignante pour cette ASEM

VOTE	Nombre de votants : 7
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

► **Prise en charge carte de séjour personnel en contrat local non-togolais pour 2025**

M. LABORDE rappelle que c'était un point évoqué lors de la dernière réunion de dialogue social. Les représentants des personnels souhaitent que l'APELF poursuive la prise en charge du coût du séjour après trois ans. Il explique que pour les personnels détachés, c'est l'AEFE qui

rembourse ces frais et non plus l'APELF comme c'était le cas avant 2019.

M. GUEHENNEC a fait une simulation de coût pour 2025, cela concerne 9 personnels

M. AIDAM souhaite que seul l'employé soit pris en charge et non sa famille. Il ajoute que cela pourrait causer des disparités de traitement avec les contrats locaux togolais et être considéré comme une prime en nature.

M. AIDAM demande un vote sur la prise en charge des cartes de séjour des personnels, sans leur famille, à partir de la 4^{ème} année.

VOTE	Nombre de votants
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

► Présentation du budget 2025 et vote

M. GUEHENNEC présente un PowerPoint à l'assemblée, il déclare que le budget est un acte administratif, politique et financier.

M. GUEHENNEC définit la méthodologie de présentation et commence par une estimation des recettes :

1. Les recettes

Elles sont basées sur un effectif moyen de 860 élèves. M. LABORDE précise qu'à la prochaine rentrée, le nombre d'élèves est estimé à 870. La proposition d'augmentation des frais de scolarité de 2% est prise en compte sur la période septembre à décembre 2025.

Les recettes principales se répartissent de la manière suivante :

- L'écolage qui représente 71.48% soit un peu plus de 2 milliards de FCFA
- Les droits d'examen pour 240 millions de FCFA
- Les autres produits divers : tests, CNED, convention EDILYFE pour 15 millions de FCFA
- Les participations des familles aux voyages pour 63 millions de FCFA, poste en nette augmentation due à la reprise de nombreux voyages scolaires suscités par les enseignants
- Les bourses pour 135 500 000 FCFA, qui s'équilibrent en dépenses
- Les produits financiers pour 60 millions de FCFA, dû à l'augmentation du montant du DAT de 200 millions de fcfa
- Les reprises sur provisions qui concernent l'affaire contentieuse toujours en jugement pour 58 millions de FCFA

Le montant total prévisionnel des recettes pour 2025 s'élèvera à 2 838 124 073 FCFA

2. Les dépenses

- la masse salariale qui représente 55.11% des dépenses soit un montant de 1 564 172 579 FCFA Elle est en augmentation pour les enseignants en raison de l'augmentation annuelle et du rattrapage des salaires de la grille actuelle à hauteur de 8% et de 2% pour les salaires de l'ancienne grille.

- Les dépenses pédagogiques pour 165 millions de FCFA, cette augmentation s'explique par l'augmentation des effectifs, -des voyages scolaires et des projets pédagogiques.
- La viabilisation pour un montant de 69 millions de FCFA, en raison du coût du carburant acheté pour faire face aux nombreuses coupures d'électricité.

- L'administration pour un montant de 120 millions de FCFA, l'augmentation est due à l'intégration des dépenses de l'IEN
- La communication pour un montant de 35.5 millions de fcfa, pas de changement par rapport à 2024
- La maintenance pour un montant de 47 millions de FCFA : pas de changement non plus par rapport à 2024
- Les prestataires pour un montant de 181 millions de FCFA, cette ligne regroupe la location immobilière, le cabinet comptable et le commissaire aux comptes, le gardiennage, la restauration, la location de photocopieurs et tous les prestataires : piscine, basket et surveillance des examens
- Autres dépenses pour un montant de plus de 321 millions de FCFA, dues principalement à l'augmentation de la participation financière complémentaire versée à l'AEFE et de la hausse des exonérations relatives aux frais de scolarité
- Dotation aux provisions pour un montant de 4.8 millions de FCFA, elle comprend l'indemnité de fin de service pour les départs à la retraite

Le montant total prévisionnel des dépenses pour 2025 s'élèvera à 2 838 124 073 FCFA.

M. GUEHENNEC explique que ce budget est présenté à l'équilibre hors investissement

3. Les recettes et dépenses d'investissement

Pour 2025, obtention d'une recette de 104 millions de FCFA par la subvention de l'AEFE pour la construction d'une salle de réunion pour l'IRF et de bureaux pour l'IEN.

Pour les dépenses elles sont les suivantes :

- Le remboursement de l'emprunt pour un montant de 91 196 000 millions de FCFA
- Divers équipements pédagogiques pour un montant de 7 millions de FCFA
- Du matériel informatique pour 51 500 000 FCFA
- Achat de photocopieurs pour 17.8 millions de FCFA
- Mobilier pour salle de sciences, techno pour 17 100 000 FCFA
- Casiers pour les élèves pour un montant de 5 millions de FCFA
- Divers travaux pour installation d'un atelier et d'une salle de stockage pour 10 millions de FCFA
- Achat de climatiseurs pour 3 millions de FCFA
- Divers travaux de rénovation pour 6 millions de FCFA
- Construction d'une salle de formation pour l'IRF pour un montant de 137 242 500 FCFA
- Rénovation des salles du LFL 2^{ème} partie pour un montant de 65 millions de FCFA

Le montant des dépenses d'investissement est de 417 838 529 FCFA

4. Conclusion

Le budget proposé est à l'équilibre hors investissement. Les investissements font baisser le fonds de roulement de 99 841 354 FCFA. Mais étant donné que le compte financier 2023 était supérieur à ce déficit avec un résultat de 242 237 967 FCFA, cela n'a pas de conséquences et permet à l'établissement de continuer à investir pour sa compétitivité.

M. AIDAM demande un vote sur le budget à proposer à l'AG :

VOTE	Nombre de votants : 6
Mainlevée	X
Bulletin secret	

POUR	6
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ITEM#3	Point RH
--------	----------

Résumé des discussions

► Compte-rendu du dialogue social

M. AIDAM rappelle la réunion qui s'est tenue le 13 novembre avec les représentants des personnels.

Les points discutés étaient les suivants :

- L'harmonisation des grilles de salaires
- La prise en charge des cartes de séjour au-delà des 3 ans
- L'AMU
- Le montant de l'exonération des personnels pour les frais de scolarité
- La grille de salaire des ASEM

Sur l'harmonisation des grilles, M. AIDAM informe le comité que les représentants souhaitent qu'il n'y ait pas de conditionnalité, ils ont expliqué refuser la proposition d'harmonisation et avaient souhaité réinterroger leur base à ce sujet. A ce jour, nous restons sans retour de leur part. Cette harmonisation est incluse dans le budget mais elle peut ne pas être appliquée.

M. AIDAM souhaiterait que l'harmonisation soit traduite par un accord entre les représentants et l'APELF, certains membres du comité n'en voit pas la nécessité car aucun employé ne va se plaindre parce qu'il a été augmenté et les augmentations sont à la discrétion de l'employeur donc pas obligatoires.

Le comité décide d'écrire aux représentants du personnel après l'AG pour les informer du vote du budget qui prend en compte les augmentations de salaire.

La question de la prise en charge des cartes de séjour est réglée et la question sur l'AMU était de savoir si l'établissement conservait pour 2025 l'assurance maladie groupe avec ASK-Gras Savoie, ce qui sera le cas .

Pour l'exonération des personnels sur les frais de scolarité, les représentants demandaient qu'elle passe de 40 à 70% ce qui entraînerait un souci d'équité entre tous les personnels, ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas. Pour ceux qui ont -les salaires les plus faibles, ils ne pourraient toujours pas scolariser -leurs enfants au lycée français.

Pour les ASEM, celles-ci demandent le passage en E6, il a été décidé que les représentants et l'employeur sont d'accord pour supprimer la catégorie E6 et réévaluer la catégorie E5bis.

► Création d'un poste d'attaché d'éducation / aide-documentaliste

POINT A DISCUTER AU PROCHAIN COMITE

ITEM#4	Point Travaux
--------	---------------

Résumé des discussions

POINT A DISCUTER AU PROCHAIN COMITE

ITEM#5	Anniversaire des 50 ans
---------------	--------------------------------

Résumé des discussions

► M. LABORDE annonce le début du programme des festivités le samedi 7 décembre avec le Marché de NOEL qui se tiendra à l'école primaire, viendront ensuite les spectacles de théâtre auxquels le public qui aura réservé sa place pourra assister les 9, 11 et 13 décembre. Un cocktail sur invitation de 300 personnes est prévu samedi 14 décembre à partir de 18H au lycée. Puis le 14 janvier 2025 lors de la visite de Mme la Directrice de l'AEFE, une capsule temporelle comprenant des objets de chaque classe de l'établissement sera enterrée.

A la demande de Mme ADOU, il précise que le sondage réalisé sur le choix d'une personnalité pour baptiser le lycée français a été validé par le comité des 50 ans mais reste consultatif ; le résultat devra ensuite être soumis au Comité de Gestion au Conseil d'établissement et au Poste diplomatique. Il souligne aussi que si les résultats du sondage sont trop partagés, et donc s'il n'y a pas consensus sur un nom, le processus sera stoppé.

Les 4 options du sondage sont : Paul Ahyi, Bella Bellow, Robet Silivi et « Pas de nom ».

ITEM#6	Mission de renouvellement d'homologation
---------------	---

Résumé des discussions

M. LABORDE informe le comité de la venue de Mme ESCOLAN les 5 et 6 décembre prochain dans le cadre du renouvellement de l'homologation de l'établissement par l'AEFE.

De nombreuses réunions avec les enseignants sont prévues, ainsi qu'une rencontre avec des membres du comité de gestion jeudi 5 décembre à 18H30 . M. KRAL et M. KATANE ont confirmé leur présence.

ITEM#7	Questions diverses
---------------	---------------------------

Résumé des discussions

Les points ajoutés à l'ordre du jour : la situation d'un personnel et la lettre de mission du commissaire aux comptes ont été reportés.

► Point sur l'ASSC

M. KRAL informe que l'assemblée générale s'est tenue le 28 novembre et a prononcé la dissolution de l'association, faute de parents volontaires pour faire vivre la structure. M.

GUEHENNEC, DAF du LFL est nommé liquidateur.

Fin de la réunion : 22h

LE PRESIDENT



M. AIDAM

LA SECRETAIRE

A blue ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Mme F. FOUCHARD

LE PROVISEUR

A blue circular stamp with the text "LYCEE FRANÇAIS" around the top and "LOME" around the bottom. In the center, there is a signature in blue ink that appears to be "M. C. LABORDE".

M. C. LABORDE

LE PROVISEUR
LOME